

COMPTE-RENDU : CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le sept septembre, les membres du Conseil Municipal de Damprichard se sont réunis sur convocation du 31 août 2015 par le Maire, Monsieur Anthony MÉRIQUE.

Monsieur Le Maire a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents :

Mesdames Alexandra CABOCEL, Claudine CAGNON, Jacqueline DELAVELLE, Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Frédérique FLEURY, Virginie GARRET, Brigitte MAIRE et Nadège MOUGIN.

Messieurs Michel BOBILLIER, Martial CORDIER, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Alfonso HEREDIA, Jean-Pierre JACOULOT, Justin MARGUERON, Anthony MÉRIQUE et Damien SCHELL.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BOBILLIER

Le PV de la séance du 29 juin 2015 est adopté sans observation.

I FINANCES :

Décision modificative N°1 :

Suite à la clôture du budget Crédit-Bail, il y a lieu de reprendre les écritures dans le budget Communal : au compte 001/001 en investissement dépense : 7 118.11 €
au compte 1068/10 en investissement recette : 7 118.11 €
au compte 002/002 en fonctionnement recette : 147.20 €

Le Maire propose de réaliser cette DM pour terminer le budget Crédit-Bail sur l'exercice 2015. L'assemblée accepte à l'unanimité et autorise Monsieur Le Maire à signer cette DM.

Décision modificative N°2 :

Pour financer l'acquisition d'un engin roulant « City Ranger 2250 » de marque NILFISK, Monsieur Mérique propose de prélever la somme de 12 000.00 euros au compte 020 (dépenses imprévues) pour abonder le compte 2158 de l'opération 52 « Achat de matériel roulant ». Ce matériel sera utilisé pour effectuer le déneigement des trottoirs et autres travaux pour les espaces verts et urbains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à signer cette DM N°2. L'achat de ce matériel roulant, prévu au budget 2015, sera réalisé prochainement chez DISTAGRI à Maiche pour un montant total de 38 470.00 € HT, en sachant que le concessionnaire fera une reprise de 1000 € sur la fraise à neige ISEKI et offre les chaînes pour une paire de pneus d'un montant de 470.00 € HT.

Décision du Maire N°7/2015 :

Le Maire décide de réaliser un relevé topographique du carrefour de la rue de l'Industrie et la rue du Général Farine avec l'EURL Christophe Boissenot de Maïche pour un montant de 1664.70 euros HT en prévision des travaux de voirie pour 2016.

Décision du Maire N°8/2015 :

Le Maire décide de réaliser l'encaissement correspondant au remboursement de GROUPAMA suite au sinistre sur abri de bus pour la somme de 274.00 euros.

II VOIRIE :

Travaux de goudronnage 2015 :

Monsieur Jean-Pierre JACOULOT rappelle que les travaux de goudronnage sont terminés et que le chiffrage correspond bien à l'estimation. En revanche, il précise que le rebouchage des trous (compétence de la CCPM) n'a pas eu lieu. Les agents techniques de la commune ont cependant bouché les plus gros « nids de poules » avec de l'enrobé à froid.

III Périscolaire :

Monsieur JACOULOT donne le bilan des inscriptions au périscolaire pour la rentrée 2015/2016. L'effectif de fréquentation semble plus important que les années précédentes dans les deux premières tranches du matin. Cette année, Madame Josette GODIN assure le retour des enfants de la maternelle au périscolaire en fin de classe pour éviter aux élèves de primaire d'attendre Madame Astrid AUBRY et ce pour des raisons de sécurité.

Monsieur Jacoulot présente le bilan financier de l'année scolaire 2014/2015 avec un résultat négatif.

IV Ecoles :

La rentrée de l'école maternelle compte 82 élèves, et celle du primaire compte 129 élèves.

Madame l'Inspectrice s'est rendue à l'école des Marronniers le mardi 1^{er} septembre pour effectuer le comptage des enfants. Malgré plusieurs courriers émanant de la Mairie, la fermeture d'une classe est rendue effective pour cette rentrée scolaire.

V Urbanisme :

DPU

La Commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption urbain pour les immeubles sur les parcelles cadastrées :

- section cadastré AC 228, 31 Rue des Tilleuls pour une contenance de 1407 m² à Monsieur et Madame Jean-François CORNEILLE.
- section cadastrée AL 136, 9 Rue André Triboulet pour une contenance de 816 m² à Monsieur Adrien NOROY.
- section cadastrée AL 85, 14 Allée Marcel Pagnol pour une contenance de 352 m² à Monsieur DA SILVA DOS SANTOS Manuel.
- section cadastrée AL 9, 4 Rue Louis Pergaud pour une contenance de 1100 m² à Madame Pauline MELET
- section cadastrée AE 104, 1 Rue des Villas pour une contenance de 777 m² à Monsieur BINI Franck.

VI Bâtiments :

Travaux de la mairie :

Monsieur André GARRESSUS rend compte de l'avancement des travaux de restructuration de la mairie. Certaines malfaçons sont à revoir.

Dispositif obligatoire de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) : Délibération N°19.09

Monsieur Le Maire explique que suite à :

L'ordonnance N°2014-1090 du 26 novembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP), des transports publics, des bâtiments d'habitation et de voirie pour les personnes handicapées qui complète et ajuste la loi N°2005-102 du 11 février 2005,

L'agenda d'accessibilité programmée est un dispositif obligatoire pour les propriétaires d'établissements recevant du public ou d'installations ouvertes au public, qui doit permettre aux acteurs qui ne sont pas en conformité avec les règles d'accessibilité posées par la loi, de s'engager dans un calendrier précis.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal accepte à l'unanimité le dossier Ad'Ap proposé et valide le planning de réalisation des travaux et autorise le Maire à signer ce dossier.

VII INTERCOMMUNALITE :

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu du SIVU de l'eau du 25 juin 2015.

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIVU : Délibération N°18.09

Conformément à l'article L 2224-5 du Code des Collectivités Territoriales, il y a lieu de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SIVU.

Ce rapport relatif à l'exercice 2014 est présenté par Le Maire.

Après présentation de ce rapport, qui est public et permet d'informer les usagers du service, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité ce rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable relatif à l'exercice 2014.

Monsieur Mérique donne le compte-rendu de la CCPM du 1^{er} juillet 2015 et présente son rapport d'activité de l'année n-1.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du SIAP du 25 juin 2015 et du compte-rendu du SIAS du 09 juillet 2015. Le poste de Directeur d'Établissement est à pourvoir à la MARPA.

Monsieur Mérique donne lecture du rapport d'activité de PREVAL (prévention et valorisation des déchets).

VIII AFFAIRES DIVERSES :

Compte rendu du Conseil d'Ecole Primaire « Les Marronniers » du 16 juin 2015

Monsieur Le Maire donne lecture du compte-rendu d'école primaire.

Madame Chantal DUBOC précise que deux ordinateurs ont été achetés pour le primaire et trois ordinateurs portables pour l'école maternelle.

La barrière devant l'entrée du périscolaire a été installée pour la sécurité des enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.